Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BETHUNE

PLACE LAMARTINE
62407 BETHUNE CEDEX
TEL : 03.21.68.72.00

R E C E P I S S E D E D E P O T

C O M I D
ROUTE NATIONALE - HYPERMARCHE CORA
62700 BRUAY LA BUISSIERE

V/REF :
N/REF : 80 C 2 / A 1986

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BETHUNE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 27/10/98, SOUS LE NUMERO A-1986,

P V. D'ASSEMBLEE DU 25/08/98

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
C O M I D
GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE
ROUTE NATIONALE - HYPERMARCHE CORA
62700 BRUAY LA BUISSIERE

R.C.S BETHUNE C 319 862 900 (80 C 2)

LE GREFFIER

LE SOUSSIGNE

ETES EN

A1386

COMID

Groupement d'Intérêt Economique
Règi par l'Ordonnance du 23/09/1967
Siège Social : HYPERMARCHE CORA
1115 Avenue de la Libération - 62700 BRUAY LA BUISSIERE
RCS BETHUNE C 319 862 900

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU Mardi 25 août 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
le 25 août 1998 à dix heures trente

Les Adhérents du Groupement COMID, GIE régi par l'ordonnance du 23 septembre 1967, dont le siège social est à BRUAY LA BUISSIERE (62700) - Centre Commercial CORA, se sont réunis audit siège, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation qui leur a été faite par lettres recommandées en date du 4 août 1998 envoyées par le Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel VAILLANT, Président du Conseil d'Administration du Groupement.

Monsieur PIERRACHE et Monsieur Jean-Luc HAIGNERE, les deux adhérents présents et acceptant, représentant tant par eux mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Il est ici précisé que l'article 13 des Statuts du Groupement dispose que chaque membre de l'Assemblée dispose d'une voix pour lui-même et d'autant de voix qu'il représente d'autres membres, sans pouvoir excéder au total quatre voix.

Madame Lydie LAVERSIN est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Adhérents présents ou représentés sont un nombre de 10 représentants plus de 60 % des adhérents du Groupement.

En conséquence, l' Assemblée est déclarée régulièrement constituée, par application de l'article 15 des Statuts du Groupement.

Pour Copie certifiée
Conforme

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Membres de l'Assemblée :

* la copie des lettres de convocation adressées aux Adhérents du Groupement ;
* les récépissés postaux d'envoi de ces lettres ;
* la feuille de présence de l'Assemblée ;
* les pouvoirs des Adhérents représentés par des mandataires ;
* le rapport du Conseil d'Administration et le texte des résolutions proposées ;
* une copie des statuts du Groupement.

Le Président rappelle ensuite que les Adhérents sont réunis en Assemblée Générale Mixte Annuelle afin de délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Adhésion en qualité de l'EURL CATOUNE, 21 Rue d'Inkerman – 59800 LILLE
 Exploitation de : ventes et achats neufs et occasions, de consoles et jeux vidéo
 Exploitation 50 m² (surface SCI BIBIBI)
3. Modification corrélative des statuts et du règlement intérieur
4. Questions diverses

Monsieur le Président donne alors lecture de son rapport et des résolutions proposées.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Après en avoir délibéré, il est mis aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Adhérents acte l'entrée dans le GIE COMID de La EURL CATOUNE 21 Rue d'Inkerman – 59000 LILLE pour l'activité de ventes et achats neufs et occasions, de consoles et jeux vidéo à compter du 1er octobre 1998 et confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration à l'effet de mettre à jour comme suit, le règlement du GIE conformément à l'article 6 des statuts et de modifier comme suit la liste des adhérents figurant dans les statuts et le règlement intérieur.

Nouvelles Mentions :

L'EURL CATOUNE 50 m² ceci exclusivement dans le local attribué au sein du GIE BBB à la S.C.I. BIBIBI.
EURL CATOUNE le 1/10/1998 activité ventes et achats neufs et occasions, de consoles et jeux vidéo.
Sous réserve de conclusion d'un bail entre l'EURL CATOUNE et la SCI BIBIBI et des formalités financières envers le GIE COMID et la SCI BIBIBI.

Adopté à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Adhérents délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Adopté à l'unanimité

Pour copie
Certifiée conforme

Plus rien n'étant à l'ordre du jour

L'Assemblée est levée

Le Président,

Mr M. VAILLANT

La secrétaire,

Mme L. LAVERSIN

Les SCRUTATEURS

Monsieur HAIGNERE

Monsieur MIENCE

